



**Débat d'orientation générale**  
**Intervention de Monsieur François BAROIN,**  
**président de l'AMF**  
**Mardi 31 mai 2016 – après-midi**

Nous passons à présent au débat d'orientation générale.

Beaucoup a déjà été dit dans le rapport d'activité, dans la présentation des enjeux. André Laignel et moi-même allons mettre en perspective le débat qui va nous animer cet après-midi. Je vais d'abord rappeler les grands principes d'action de l'AMF, sous le regard bienveillant de notre président d'honneur et en présence de bon nombre de membres du Bureau, du Comité directeur de l'Association des maires de France.

Je voudrais, si vous me le permettez, les saluer, les remercier et leur dire toute la reconnaissance collective pour le temps supplémentaire qu'ils accordent à notre Association pour la faire vivre au quotidien aux côtés des salariés de l'AMF et, en même temps, pour assurer le relais, la puissance de notre message, la présence médiatique, la présence dans les assemblées générales et faire en sorte que notre réseau, qui est notre force, soit un réseau actif, dynamique et à la hauteur des enjeux que nous traversons.

Nous nous efforçons d'être aussi fidèles à la logique de la démarche unitaire et consensuelle élaborée loin des états-majors politiques, comme je l'ai dit en introduction. C'est une structure qui, peut-être, par les temps incertains que notre pays traverse, fait que nous sommes la seule, en tout cas l'une des rares institutions profondément et puissamment républicaines. Nous sommes tous, les uns et les autres, avec nos engagements politiques que chacun connaît, capables de les laisser au vestiaire dès que nous pénétrons au sein de l'Association et de nous retrouver tous, les uns et les autres, autour de la table pour définir une méthode

d'action commune, un calendrier de ces actions et essayer de dégager le plus grand démultiplicateur commun de la voix des maires de France, dans son dialogue nourri et important avec l'État, dans le contexte que vous savez.

C'est aussi notre mission de faire en sorte, en dehors de cette méthode, que la commune demeure au cœur et conserve sa place centrale dans l'organisation territoriale. Je salue beaucoup de représentants d'associations d'élus, le Président Moudenc, qui prendra la parole, je n'en doute pas, et qui a apporté un soutien fort et puissant à notre journée de mobilisation, Charles-Éric Lemaigen, au titre des communautés qui, lui aussi, nous accompagne ; nous travaillons avec l'ensemble des associations du bloc communal, et aussi avec les représentations des élus. Aucun ne souhaite prendre des initiatives qui soient de nature à altérer la place de la commune.

Vous entendrez Pascal Perrineau, des personnalités éminentes, dont Éric Orsenna, qui avait, par son enthousiasme, sa passion et l'originalité de sa voix et de son parcours, soulevé un élan d'enthousiasme, tant il est précieux d'entendre porter le même combat que le nôtre, nous, les élus, par de grandes voix d'intellectuels, de philosophes, d'académiciens, de géographes qui tiennent le même discours.

Au lendemain de cette année 2015 de grande réorganisation territoriale, avec les grandes régions d'un côté, les métropoles d'autre part, la nouvelle organisation territoriale, sur laquelle je ne doute pas que nous reviendrons dans le débat d'orientation générale, la commune réconcilie les Français avec la démocratie représentative, incarne ce qui se fait de mieux

au titre de l'élément de proximité du pacte républicain. C'est ce que Pascal Perrineau nomme à juste titre, de manière assez jolie et poétique, la « petite patrie », et c'est aussi la grande famille.

C'est donc un combat que je dirais presque essentiel et identitaire, dans le sens le plus élevé et le plus fort du terme, que de préserver et d'inscrire dans la durée la permanence du principe, du fait communal dans la construction de générations de Français qui vont nous suivre et pour lesquels nous travaillons.

Dans les orientations générales, comme cela a été évoqué par Philippe Laurent, il y a évidemment le dialogue incontournable, en dehors des textes qui ont été proposés par le gouvernement et qui ont animé les débats de la représentation nationale, autour de la question des dotations. Cela va être le cœur de ce congrès.

Cela devait être la colonne vertébrale de notre congrès de l'automne. Si nous avons décidé, à l'unanimité des instances de l'AMF, avant l'été, d'organiser une journée de mobilisation, c'est parce qu'il nous est apparu indispensable de prendre l'opinion publique à témoin, pour lui faire partager les difficultés qui étaient les nôtres en raison de la décision de supprimer sur trois ans 30 % de dotation, de l'argent qu'il doit aux collectivités locales. Cette décision, nous l'avons prise à l'unanimité, quels que soient nos sensibilités et nos engagements.

Je dois dire que cette décision était probablement plus difficile encore à appliquer pour celles et ceux qui soutiennent par ailleurs les orientations générales du gouvernement, parfaitement respectables – cela fait partie du débat démocratique. Je veux remercier celles et ceux qui ont fait l'effort et ont eu le courage de partager ce combat commun, ce qui a fait que cette journée a été inédite, et le congrès de l'automne devrait être le point d'orgue d'une mobilisation pour obtenir de l'État un mouvement. Nous avons pris, je n'y reviens pas, la décision – qui, me semble-t-il convenait – de décaler. Merci encore de l'avoir acceptée, de l'avoir entendue, de l'avoir écoutée et de l'avoir aussi soutenue sur le plan départemental.

Le cœur de nos travaux de ce printemps, c'est bien la problématique des relations avec l'État sur l'aspect financier.

Il y a une quinzaine de jours, nous avons tenu une conférence de presse avec tous les acteurs du bloc communal, toutes les associations qui sont nombreuses par ailleurs, qui se retrouvent aussi dans nos instances dirigeantes et qui apportent leur contribution en soulignant, en

apportant, en défendant tel ou tel point de vue selon la structure sociologique, la typologie démographique ou l'organisation territoriale. C'est l'addition de toutes ces forces qui définit l'intérêt général que nous avons l'honneur, ici, de porter au sein de l'AMF.

Nous nous sommes retrouvés avec nos parcours, nos combats et, en même temps, nos engagements différents, et nous avons formulé la même demande. Nous demandons à l'État la suppression annoncée de la tranche 2017 de la baisse sur les dotations des collectivités locales.

Pourquoi ? Parce que la facture est déjà très lourde à payer, nous y viendrons. Il y a un affaiblissement et un effondrement de l'investissement public de 25 % en l'espace de deux ans. Toutes les estimations que nous avons à notre disposition à l'époque plaçaient cet affaiblissement de l'investissement public à hauteur de 30 %, mais à la fin 2017. C'est-à-dire que le choix qui a été fait par une grande partie d'entre nous a porté, pour une large part, sur le gel des projets, sur le ralentissement de l'activité, sur la raréfaction de la commande publique, bref, sur une altération durable du développement de chacun de nos territoires en raison de la faible restitution de l'argent du contribuable au titre de la commande publique, qui permet de soutenir nos TPE et nos PME, qui étaient déjà en difficulté en termes de trésorerie et qui, pour une large part, vivent de la commande publique.

Nous y viendrons, et nous répondrons, les uns et les autres, dans l'animation du débat d'orientation générale, à toutes les questions. Nous tenons à votre disposition tous les chiffres nécessaires. Je crois que ce serait une juste décision et un constat de lucidité si nous voulons redonner de l'élan, pas uniquement à nos territoires, mais à notre croissance économique, compte tenu du modèle économique français, qui repose pour une large part sur l'investissement en général, et beaucoup sur l'investissement public, c'est-à-dire essentiellement sur l'investissement des communes et des intercommunalités. Nous portons 60 % des investissements publics au niveau national, soit plusieurs dizaines de milliards qui peuvent être un levier fort et puissant pour tenir les territoires et créer de l'emploi.

Nous pensons que cette cause est juste, qu'elle est commune et qu'elle est partagée par tous, quelle que soit la taille de nos communes. C'est cela, le sens du dialogue exigeant que nous avons avec l'État, un dialogue profondément républicain. Nous avons eu au cours de l'année

2015 un certain nombre de réunions. Nous en avons rendu compte à chacune de ces étapes.

Nous n'avons pas encore obtenu gain de cause, je le dis franchement. Nous avons seulement obtenu que ce débat sur les dotations et cette question, vitale pour chacun de nos territoires, de l'investissement public soient désormais au cœur des préoccupations de tous les acteurs publics, ce qui est déjà une étape importante, bravant par là même les tsunamis médiatiques contre lesquels nous luttons, c'est-à-dire l'addition, comme le disait d'ailleurs assez justement le Président Juncker, d'un certain nombre de relais médiatiques qui ne connaissent pas véritablement nos territoires.

Ils ne savent pas très bien ce que recouvre l'expression d'un mandat municipal, l'exigence et l'honneur d'être maire. Ils ne mesurent pas que, par des propos assez faciles sur le thème « il y a trop de communes en France » ou « il y en a autant en France que dans toute l'Europe » et en accompagnant le discours sur la suppression des communes, ils insultent les 25 millions de personnes qui vivent dans les 33 000 communes de moins de 2 500 habitants. Il ne faut donc pas s'étonner de voir se développer des discours de populisme trouvant leur emprise dans le sentiment d'abandon. C'est le rôle et c'est la responsabilité de l'Association des maires de France de contrecarrer ce discours mais le tsunami est élevé et la vague est importante. Nous y parviendrons cependant parce que notre cause est juste et que nous avons le soutien de la population française autour de son attachement indéfectible au rôle et à la place de la commune.

Nous avons également la volonté de remettre l'aménagement du territoire au cœur des débats nationaux. L'Histoire jugera de cette année 2015 de grandes réformes et, après tout, nous ne sommes pas des conservateurs repliés sur nous-mêmes. Nous sommes des acteurs vivants, engagés et passionnés de l'avenir. Sinon, nous ne ferions pas ce métier. Nous ne nous mettrions pas au service de nos populations. L'Histoire dira si ces réformes vont dans la bonne direction. Pourquoi pas ?

S'agissant des grandes régions, il y en a treize à présent. Je l'évoquais furtivement et modestement – il y a ici de très grands élus du Grand Est, que je salue avec respect – nous sommes dans le Grand Est, ce qui est, au fond, un constat de bon sens. Du côté de Troyes, nous aurions pu nous retrouver un mardi matin avec un bord de mer en Baie de Somme, ce qui aurait été très honorable mais qui n'était pas prévu dans notre géographie, sachant que nous tombons parfois l'hiver à -22° ce qui permet à

l'office touristique de la Ville de Troyes d'assurer une promotion élégante de la valorisation de l'attractivité de notre territoire.

Bref, certaines régions ont eu des débats importants. Il y a eu l'Est. D'autres se retrouvent dans des territoires véritablement immenses, je pense à nos amis d'Aquitaine Poitou-Charentes Limousin. Ces régions sont désormais grandes comme des pays, avec des démographies parfois plus importantes que des pays membres de l'Union européenne. Nous verrons si la faiblesse du socle fiscal et l'immensité des schémas et des compétences qui sont accordées à ces structures n'amèneront pas, à un moment ou à un autre, des revendications de nature un peu différentes d'organisation territoriale, pour ne pas dire fédérales. Je pense en tout cas que c'est un rendez-vous qui sera pris par certains des présidents de ces structures.

Mais au-delà de cela, je veux dire que cette organisation territoriale, avec les grandes métropoles, nourrit une inquiétude pour nous tous. On ne peut pas imaginer une France qui se résume à treize grandes régions définissant, avec de grands schémas, un aménagement du territoire et des métropoles qui peuvent, si l'on n'y prend garde, être des trous noirs qui attirent toutes les énergies du territoire. C'est autour de ce juste équilibre qu'il va falloir trouver le bon positionnement et le bon chemin partagé avec l'État. C'est donc bien autour de cette organisation territoriale nouvelle qu'il nous faudra ensemble écrire l'avenir, et c'est la raison pour laquelle, là encore en ne confondant pas la taille et la puissance, le mouvement autour des grandes régions a créé une dynamique de développement et de rapprochement d'intercommunalités – XXL a-t-on dit.

Tout le monde a en mémoire ici, dans son département, les premières propositions des préfets. Ceux-ci ont loyalement appliqué la directive ministérielle qui visait à être plus ambitieux que le législateur ne l'avait été lui-même dans le débat de la loi NOTRe et à fixer dans un calendrier court des nouveaux schémas départementaux de coopération intercommunale. C'est la raison pour laquelle ces débats ont été très vifs et très douloureux parfois. À la fin, ce sont quand même en très large majorité les élus qui ont repris la main dans la définition de ces schémas.

En bref, de grandes régions, de grandes métropoles, des intercommunalités XXL, c'est cela l'organisation territoriale qui justifie que l'aménagement du territoire retrouve tout son sens. Nous ne pouvons pas imaginer, à l'Association des maires de France, que l'État se

désengage complètement de la logique d'aménagement du territoire. C'est bien à l'État de corriger les handicaps géographiques ou démographiques. C'est bien à l'État de coordonner ces politiques publiques d'aménagement portées malgré tout par des grandes régions qui auront cette mission de définir des schémas. Mais s'il n'y a pas l'État dans notre construction républicaine qui crée des points d'équilibre, alors, cela risque d'être un peu la loi du plus fort et la loi du plus grand.

Nous demandons que l'aménagement du territoire redevienne un élément de priorité d'organisation pour compléter le chamboule-tout territorial de l'année 2015 vers l'application duquel nous nous orientons à présent. Ce sera, je n'en doute pas, au moment des grands débats qui viendront après l'été, un enjeu essentiel pour qui veut porter le destin de notre pays.

La force de notre association, c'est son réseau. Chacun le sait ici, nos associations départementales sont vivantes. Elles sont importantes. La journée nationale d'action a permis de mettre au grand jour cet effort et cette démultiplication – je veux vous en remercier – de même que notre force est d'être en capacité de travailler en commun avec tous les autres acteurs. Je salue leur présence ici, leur dynamisme, leurs positions, le fait de porter le même combat, quelle que soit la taille des communes, sachant que notre association repose, dans son immense majorité, sur des communes de moins de 2 500 habitants, de moins de 1 000 habitants. Voir par exemple Madame la maire de Paris accompagner dans la presse nationale, au moment de la journée nationale, le discours que nous portons, est aussi précieux que de voir le maire de la plus petite commune de France porter le même message, le même discours. C'est pour l'opinion publique, c'est pour les Français le sens d'un intérêt général que nous défendons tous.

Un rapprochement a également été engagé avec les associations professionnelles de la fonction publique territoriale. Est-il besoin de dire que, là aussi, sur ce sujet, nous avons regretté la décision unilatérale prise en ce qui concerne la revalorisation du point d'indice, qui va parfois se chiffrer même en demi-point ou en point de fiscalité dans chacun de nos territoires. Nous n'avons pas proposé de formulation de commentaires sur le fond. Nous sommes des employeurs des agents de la fonction publique territoriale. Nous nous réjouissons évidemment pour nos agents qu'ils aient un pouvoir d'achat supérieur. Mais nous ne pouvons pas durablement continuer d'accepter un dialogue de

cette nature. Nous ne pouvons pas revivre chaque année l'aménagement des rythmes scolaires sous la forme qui a été décrétée. Nous ne pouvons pas revivre l'année suivante l'organisation de normes telles que celles qui ont été validées par le Conseil national.

Nous ne pouvons pas imaginer des répartitions de nouvelles dotations de l'argent que l'État doit aux collectivités locales. Je vous le rappelle, mes chers collègues, cet argent, il le doit. Il a supprimé des impôts locaux par le passé, il doit les rembourser. La Constitution l'y oblige. L'État a donné des compétences supplémentaires, il doit les assumer sur le plan financier. La Constitution l'impose. Tout cela fait partie d'un dialogue qui, aujourd'hui, n'existe pas. Il nous faudra réfléchir à une autre organisation d'un dialogue qui doit être plus fécond, plus organisé, mieux stabilisé pour donner de la profondeur de champ. Nous prendrons des initiatives – si évidemment vous le souhaitez, si vous en êtes d'accord et si vous accompagnez les propositions du Bureau et du Comité directeur – pour que, au moment de la campagne présidentielle, l'Association des maires de France soit au cœur du débat.

Nous allons vous proposer, à partir du mois de septembre et jusqu'à la fin de l'automne, de travailler les uns avec les autres pour voir quels sont les cinq ou six thèmes essentiels susceptibles de nourrir et façonner un contrat de législature qui serait proposé à chaque candidat à l'élection présidentielle. Ce qui veut dire que si nous n'avons pas de congrès à l'automne 2016, nous vous proposerons un rassemblement des maires de France dans le courant du premier trimestre, aux alentours du mois de mars, au cœur de l'élection présidentielle, en faisant venir à l'issue d'un travail consensuel autour de ce contrat de législature tous les candidats à l'élection présidentielle, pour qu'ils apposent leur signature et que nous ayons enfin la visibilité d'un dialogue, d'une méthode, d'un calendrier, d'objectifs partagés. Partagés au titre de la réduction des déficits publics et de l'assainissement de nos finances publiques, et en même temps de la protection des moyens affectés à la politique de développement de chacun de nos territoires pour lesquels nous avons été mandatés.

Voilà, mes chers amis et chers collègues, ce que nous avons fait à votre service, à vos côtés, avec le cœur à l'ouvrage, la passion chevillée au corps, que rien n'altère et avec juste la volonté d'être utiles à nos communes et aux maires de France.

Merci.